

RÈGLEMENT

Préambule

La 13ème édition de la Course Lausanne Capitale Olympique est organisée le 23 juin 2026 par l'APCL, Association pour la Promotion de la Course à pied à Lausanne, dont le siège est au Chemin des Grandes Roches 10, 1018 Lausanne.

Condition physique

Avec l'inscription, les participant·e·s confirment qu'au moment du départ ils/elles sont bien préparé·e·s à réaliser une distance d'environ 5km. Les personnes qui participent à la course garantissent jouir d'un bon état de santé général et d'une bonne condition physique et reconnaissent les risques inhérents à la participation à cet événement, comme à tout événement sportif.

Inscription

Course gratuite pour toutes et tous

Age minimum fixé à **5 ans** (2021).

Les inscriptions sont personnelles, fermes et définitives. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit. En cas d'empêchement et par respect pour l'organisation, nous vous remercions de vous désinscrire via le lien présent dans votre e-mail de confirmation d'inscription avant le vendredi 19 juin 18h00. Cela permettra de laisser votre place à quelqu'un d'autre. Un contrôle des présences sera réalisé le Jour J et les personnes n'ayant pas annulé leur inscription en cas d'empêchement ne pourront pas se réinscrire à la course l'année suivante.

Il est interdit de faire de la publicité ou de la propagande lors de la manifestation sans l'autorisation écrite du comité d'organisation.

Cette course est non chronométrée et ne donnera pas lieu à de classement.

Aucune inscription ne sera possible sur place. La course est limitée à 1400 personnes.

Ravitaillement

Une collation sera offerte après la ligne d'arrivée à l'ensemble des participant·e·s.

T-shirt

Un t-shirt sera remis au départ à chaque participant·e. **Ce t-shirt doit être obligatoirement porté pour participer à la course.**

Médical

Le service médical est assuré par le prestataire de service de l'Organisation : les Samaritains. Ceux-ci peuvent décider de la mise hors course d'une personne pour des raisons médicales. En aucun cas, la responsabilité de l'Organisation ne saurait être engagée par la personne n'ayant pu finir sa course, suite à une décision de mise hors course prise par le service médical.

Liste de départ

Par son inscription le/la participant·e donne son autorisation à la publication de son nom, prénom, année de naissance et lieu de domicile (mais non pas de son adresse complète) dans la liste de départ, si cette dernière devait être publiée. Cette autorisation s'applique également aux personnes inscrites par un tiers.

Protection des données

L'Organisation se réserve le droit d'utiliser les données des participant·e·s ainsi que les images prises lors de la manifestation (photos ou vidéos) afin de promouvoir d'autres manifestations organisées par le Service des sports. Les adresses emails pourront être utilisées par l'Organisation pour communiquer aux participant·e·s toutes les informations pratiques liées à la course, ainsi que les informations sur les éditions suivantes.

En cas de désaccord, le/la participant·e avertira l'Organisation par écrit au plus tard 10 jours avant la manifestation.

Responsabilité, assurance accident et vol

Les personnes participent sous leur propre et exclusive responsabilité. Elles doivent être assurées personnellement contre les accidents et avoir une assurance responsabilité civile ; elles participent à la course à leurs risques et périls. L'Organisation décline toute responsabilité en cas d'accident, de dommage ou de vol.

Respect de l'environnement

Il est strictement interdit d'abandonner des déchets (papiers, emballages plastiques...) sur le parcours. Des poubelles de tri seront à disposition sur le poste de ravitaillement d'arrivée. Elles devront être impérativement utilisées.

Edition 2026

